

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2020

Date de la convocation : 08/12/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

Mme Claudine PERROT-BERTON, 1^{ère} Vice-présidente
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Thierry KOVACS à Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Annie DUTRON à M. Patrick CURTAUD, M. Denis PEILLOT à M. Christophe BOUVIER, M. Jean-Paul PHILY à M. Martine FAÏTA.

Absents excusés : M. Malik MAUCHE, M. Guy MARTINET.

Secrétaire de séance : M. Christian JANIN.

OBJET : **AMENAGEMENT URBAIN - Urbanisme** : Convention de mise à disposition du service intercommunal d'application du droit des sols de Vienne Condrieu Agglomération pour les communes ex. CCRC

Rapporteur : Luc THOMAS

NOTE DE SYNTHÈSE

Concernant l'instruction des autorisations du droit des sols, ViennAgglo et la CCRC avaient mis à la disposition de leurs communes membres, un service mutualisé communautaire, dénommé service ADS.

Les deux services ADS avaient des pratiques différentes concernant l'instruction des dossiers. Ainsi, le service de ViennAgglo instruisait toutes les autorisations sans tarification, alors que les communes rive droite instruisaient certaines autorisations (déclarations préalables, certificat d'urbanisme....) et l'instruction des dossiers faisait l'objet d'une facturation à l'acte conformément aux conditions fixées dans les conventions signées en 2015 entre les communes et l'intercommunalité.

Lors de la fusion, il avait été décidé de ne pas faire évoluer immédiatement les pratiques en matière d'instruction des autorisations du droit des sols.

Aujourd'hui il convient d'harmoniser le traitement des dossiers afin de délivrer une équité de service sur notre territoire, d'assurer une cohérence des pratiques et de préparer l'échéance de la dématérialisation de l'instruction.

Ainsi, il est proposé d'étendre le service mutualisé sans tarification « à l'acte » à l'ensemble des communes de l'intercommunalité. Pour ce faire, il convient de signer de nouvelles conventions avec les communes de l'ex. CCRC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du bureau communautaire du 15 septembre 2020,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention ci-jointe de mise à disposition du service Application du droit des sols (ADS) de Vienne Condrieu Agglomération aux communes membres de l'ex. CCRC.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 décembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 DEC. 2020
et a été publiée le 18 DEC. 2020

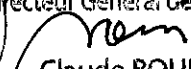
Pour extrait certifié conforme


Pour le Président,

La 1^{ère} Vice-présidente



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR


Claudine PERRON-BERTON

